

Compte rendu

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Vendredi 21 Mars 2025



Semaine outil pédagogique à Bagnères de Bigorre février 2024

Centre de Formation des Apprentis Education Environnement 64

2 rue Pats - 64260 – BUZY Tél : 05.59.21.06.60

Numéro de déclaration d'activités : 72640078164 - N°UAI :

0642151R

association@ee64.org/ <https://education-environnement-64.org>

Table des matières

1 - Conseil de Perfectionnement	3
a) Rappel des fonctions du Conseil de Perfectionnement	3
b) Composition du Conseil de Perfectionnement	3
c) Présentation du BPJEPS EEDD et du CC DACM	4
2 - Présentation des 9 apprentis	4
a) Session 2023 2025 : 5 apprentis.....	4
b) Session 2024-2026 : 4 apprentis	4
3 – Accessibilité	5
4 - Résultats de la session 2021-2023 et partiels de la session 2022 2024.....	5
5 – Point sur les évolutions et changements mis en œuvre et à venir suite au dernier conseil de perfectionnement de mars 2024.	6
6. – Questions diverses.....	6
a) Rythme de la formation en OF	6
b) Relation OF/Structure d’alternance	6
c) La fin du BPJEPS EEDD, la naissance du BPJEPS ASEC	7
d) A vous ?	7

1 - Conseil de Perfectionnement

a) Rappel des fonctions du Conseil de Perfectionnement

Le Conseil de Perfectionnement est placé auprès de la directrice de l'organisme de formation délivrant des formations par apprentissage. **Il examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA**, notamment sur :

- Le projet pédagogique ;
- Les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprentis, notamment des apprentis en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale ;
- L'organisation et le déroulement des formations ;
- Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs ;
- L'organisation des relations entre les entreprises accueillant des apprentis et le centre ;
- Les informations publiées chaque année relatives notamment au taux d'obtention des diplômes ou au taux de rupture des contrats d'apprentissage (art. R6231-3 et R6231-4 du Code du travail).

La présidence du Conseil de Perfectionnement est assurée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant (art. R6231-5 du Code du travail).

b) Composition du Conseil de Perfectionnement

Ce conseil paritaire est constitué :

- De représentants de l'organisme de formation :
 - ✓ Barbara Lengereau, directrice du CFA
 - ✓ Caroline Müller, responsable pédagogique
 - ✓ Sonia Aïbar, référente Handicap
 - ✓ Noëlle Vignot, assistante de formation, chargée de l'administratif et du suivi financier
- De représentants des apprentis :
 - ✓ Anna ROBINEAU en formation BPJEPS EEDD session 2023-2025
 - ✓ Archibald PAGANELLI en formation BPJEPS EEDD session 2024-2026
- De représentant des Maître ou Maîtresse d'apprentissage :
 - ✓ Un.e par promotion en cours
- De socio-professionnels :
 - ✓ Loïca Digon-Garcia, fondatrice de Cap Imago, co-directrice à l'Abeille Verte
 - ✓ Didier Lopez, directeur des Francas de Pau
 - ✓ Gilles Abbas, enseignant formateur au lycée agricole de Montardon

c) Présentation du BPJEPS EEDD et du CC DACM

Depuis 2012, l'association est agréée pour dispenser :

- La formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable,
- Le Certificat Complémentaire « Directeur d'Accueils Collectifs de mineurs ».

Ces deux diplômes sont délivrés par le Ministère chargé des Sports.

La formation BPJEPS doit permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences et être autonome pour :

- ❖ Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation dans le champ de l'EEDD, en relation avec les structures,
- ❖ Encadrer des actions d'éveil, de découverte et d'animation pluridisciplinaires dans le domaine de l'EEDD en prenant en compte tous les publics,
- ❖ Garantir la sécurité du public en fonction du lieu,
- ❖ Contribuer au développement de l'éducation à la nature dans tout territoire.

Le Certificat Complémentaire doit permettre de pouvoir « Diriger des Accueils Collectifs de Mineurs » ; il leur est proposé, de manière optionnelle.

2 - Présentation des 9 apprentis

a) Session 2023 2025 : 5 apprentis

LISTE des APPRENTIS au B. P. J. E. P. S. – E. E. D. D. – Novembre 2023 Mars 2025

Quelques remarques :

- ❖ Les 5 apprentis ont signé un contrat en novembre 2023 mais 1 a rompu son contrat en octobre 2024 et donc a arrêté la formation dans l'idée de reprendre les UC1/UC2 de la session suivante.
- ❖ 3 apprentis ont trouvé une structure d'alternance en milieu associatif, 1 en entreprise et 1 avec une aggro.
- ❖ Age de 22 à 27 ans (Moyenne d'âge : 24 ans et 1/2)

b) Session 2024-2026 : 4 apprentis

LISTE des APPRENTIS au B. P. J. E. P. S. – E. E. D. D. – Novembre 2024 Mars 2026

Quelques remarques :

- ❖ Les 4 apprentis ont signé leur contrat en novembre 2024
- ❖ 2 apprentis ont trouvé une structure d'alternance en milieu associatif, 1 communauté de commune et 1 dans un syndicat.
- ❖ Age de 21 à 30 ans (Moyenne d'âge : 24 ans)

3 – Accessibilité

Le CFA est engagé dans une démarche de progrès pour mieux prendre en compte les stagiaires à besoins spécifiques. Cet engagement s'inscrit dans une volonté politique du Bureau de l'association. Elle rentre également dans la certification Qualiopi et dans le Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (P.R.A.F.Q.P.H.).

Le centre de formation a signé une charte élaborée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et l'Agefiph qui a été renouvelé pour 2025.

Mme Sonia AÏBAR poursuit l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action à l'accueil des personnes à besoins spécifiques.

4 - Résultats de la session 2022-2024 et partiels de la session 2023 2025

2022-2024	Inscrits	Présents	Abandon	Avis favorable 1^{ère} session	Avis favorable Rattrapage	% par rapport aux présents
BPJEPS EEDD UC 3 et 4	7	7	0	7	0	100 %
BPJEPS EEDD UC 1 et 2	7	7	0	7	0	100 %
CCDACM 2024	4	1	3	1	0	100%
2023-2025	Inscrits	Présents	Abandon	Avis favorable 1^{ère} session	Avis favorable Rattrapage	%
BPJEPS EEDD UC 3 et 4	8	8	0	6	2	100 %
BPJEPS EEDD UC 1 et 2	8	7	1	7	0	100 %
CC DACM	4	3	1	2	Rattrapage le 31 mars 2025	

5 – Point sur les évolutions et changements mis en œuvre et à venir suite au dernier conseil de perfectionnement de mars 2024.

- Pour les personnes suivant le CC DACM entre la fin des deux premières semaines de formation et le stage pratique, puis la dernière semaine de formation=> une personne de l'OF est référente pour accompagner les stagiaires :
 - Stagiaire-OF
 - OF-lieu d'alternance
 En 2023=> Barbara Lengereau, en 2024=> Krystal Capdegel et en 2025=> Caroline MÜLLER
- Le cadre réglementaire des habilitations délivré par la DRAJES a évolué en 2023 et à intégrer l'obligation de formation des stagiaires BPJEPS et DE(S)JEPS à la prévention des violences sexuelles et sexistes. Ainsi depuis la promotion 2022-2024, un temps d'une demi-journée est dédié à cette thématique et l'on poursuit bien évidemment sur les sessions en cours.
- Frais annexe. L'OF s'est engagé à essayer de faire des virements mensuels et non plus trimestriel, mais les stagiaires se sont engagés en retour à fournir les justificatifs de frais le plus rapidement possible et de leur propre initiative. L'OF arrête de les relancer systématiquement.

6. – Questions diverses

a) Rythme de la formation en OF

- Pour la promotion 2024-2026, nous démarrons plus tôt la présentation (avril) et un premier temps de formation (mai) pour les UC1/UC2 qui avant était présenté en juin et démarré en septembre n+1.
 - ⇒ Qu'en pensez-vous ? Avis favorable de l'ensemble des représentants.
- Regard sur le calendrier.
 Etant donné que la session 2024-2026 est la dernière BPJEPS EEDD et que son calendrier était déjà planifié lors du précédent conseil de perfectionnement, il était compliqué pour l'OF de démarrer une nouvelle promotion en Octobre et on a préféré rester sur le rythme usité pour ce nouveau BPJEPS ASEC. Mais nous sommes à l'écoute de vos diverses remarques ou suggestions.
 Les avis sont partagés il y a des côtés positifs et négatifs. Compte tenu que pour 2025 nous démarrons une nouvelle formation : le BPJEPS ASEC, nous privilégions de garder le même rythme du calendrier pour cette première session de BPJEPS ASEC et nous mettrons la question de nouveau en 2026.

b) Relation OF/Structure d'alternance

La relation suite aux différents questionnaires de satisfaction des maître.sses sont positifs dans l'ensemble. Mais nous n'arrivons pas à les mobiliser pour qu'ils participent au conseil de perfectionnement. Pour la prochaine rentrée, nous leurs préciserons que participer à cette instance est fortement conseillé et fait partie de leur mission de maître.sse d'apprentissage.

Et il faudra également systématiser de transmettre que les délégués de CFA sont tenus d'être présent de manière obligatoire au conseil de perfectionnement, suite à l'élection un mail sera transmis aux maître.sses d'apprentissage pour qu'ils anticipent de mettre à disposition leurs apprentis concernés pour le conseil de perfectionnement. Ainsi il faut prévoir la date du conseil de perfectionnement dès novembre 2025 pour Mars 2026.

c) La fin du BPJEPS EEDD, la naissance du BPJEPS ASEC

C'est un coup dur pour l'association qui perd avec ce bpjeps l'essence même de son projet éducatif mais nous saurons valoriser les nouveaux blocs de compétences notamment le bc4 sur les enjeux sociétaux comme le développement durable. Nous déposerons donc un dossier d'habilitation pour ce nouveau bpjeps asec pour la rentrée 2025.

d) A vous ?

Avec le CFEEDD, il est question de réfléchir à la mise en œuvre d'un certificat de spécialisation (ou certificat complémentaire) en EEDD mais nous n'en sommes qu'à une ébauche.

Proposition si cette formation se fait en contrat d'apprentissage pourquoi ne pas faire que ce certificat de spécialisation qui correspond plus aux fondamentaux de notre association.